

SAS POISSONNERIE ROBERT – Mai 2026

Conditions générales d'utilisation : Programme de Fidélité « À LA VIE À LA MER »

1- Le programme de fidélité « À LA VIE À LA MER »

Le Programme de Fidélité « À la vie à la mer » (ci-après désigné « Programme de Fidélité ») est un programme de fidélisation de clientèle proposé par la Société Poissonnerie Sébastien Robert, SAS au capital de 10 000 euros dont le siège social se situe 5 Place de la Liberté ,42400, Saint Chamond immatriculée au Registre **de Commerce de Saint-Étienne** sous le numéro 414 345 322 (ci-après désignée « Poissonnerie Robert »).

La carte de fidélité Robert permet à son bénéficiaire de profiter d'avantages détaillés ci-après sur le simple scannage de celle-ci lors de son passage en caisse.

Le simple fait d'adhérer au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales. Les conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité Robert peuvent être obtenues sur le site internet www.poissonniererobert.fr

2- Adhésion au programme de fidélité

2.1 Éligibilité

Le Programme de Fidélité est libre et gratuit d'accès pour toutes les personnes physiques âgées de plus de dix-huit (18) ans. Elles doivent également disposer de la pleine capacité juridique pour conclure un contrat.

Les personnes morales et les salariés de la SAS Poissonnerie Sébastien Robert ne peuvent pas s'inscrire au Programme de Fidélité.

Un Adhérent ne peut souscrire qu'une seule fois au Programme de Fidélité. Les comptes multiples sont interdits. Si un Adhérent ne respectant pas ces conditions s'inscrit au Programme de Fidélité, Poissonnerie Robert sera libre de mettre fin à l'inscription de ce dernier, pour non-respect des Conditions Générales d'Utilisation.

2.2 Souscription au programme fidélité

L'adhésion au programme de fidélité se fait uniquement en caisse des Poissonneries Robert via la plateforme Nextore mise à disposition des équipes en caisse. Une carte de fidélité sera remise à l'Adhérent.

Pour faire usage de son compte de fidélité, l'Adhérent devra communiquer, pour activer la carte de fidélité, les informations ci-dessous :

- Nom Prénom
- Numéro de téléphone

- Adresse E-mail
- Adresse Postale

Attention, ces informations doivent obligatoirement être transmises par l'Adhérent pour pouvoir souscrire au Programme de Fidélité. Les formulaires contenant des données incomplètes ou erronées ne seront pas activés et l'Adhérent ne pourra bénéficier des avantages mentionnés ci-après.

3- Les avantages de la carte de fidélité « À la vie, à la mer »

Le programme de fidélité permet à son adhérent d'acquérir des avantages fidélité dès le scannage de sa carte de fidélité physique avant le règlement de ses achats en caisse des poissonneries Robert.

- L' Adhérent pourra cumuler 2% de la somme dépensée sur une cagnotte à chaque passage en caisse pour l'achat de poissons à la coupe / filets / Poissons entiers / Brochettes/Crustacés/Coquillages/Fumaison/Sauces/Vin et alcool / Conserves / Boissons non alcoolisées, 3% pour l'achat de produits traiteur et snacking , et 1% pour l'achat d'un Panier Famille.
- L'adhérent ne pourra pas cumuler de réduction sur les services comme les ouvertures de plateau de fruits de mer.
- L' Adhérent recevra par le biais de mail, SMS selon les communications autorisées par ce dernier, des offres exclusives et invitations à des événements tout au long de l'année.

3.1 Utilisation de la cagnotte « À la vie, à la mer »

L'Adhérent pourra cumuler 2%* ou 3% ou 1%* de la somme dépensée à chaque passage en caisse, sous réserve que la carte Robert ait été scannée avant le règlement. Cet avantage ne s'applique pas lorsque l'adhérent utilise sa cagnotte.

Le montant de la cagnotte est plafonné à 30€. Au-delà de ce seuil, les passages en caisse n'apporteront plus d'euros supplémentaires, il faudra alors en dépenser tout ou partie pour de nouveau remplir la cagnotte.

La durée de validité de la cagnotte est de 6 mois après le dernier achat enregistré sur le compte fidélité. Après 6 mois sans achats, la cagnotte de l'Adhérent sera remise à zéro. Il appartient donc à ce dernier de continuer à présenter sa carte de fidélité lors de ses passages en caisse, dans les délais impartis, s'il ne souhaite pas perdre sa cagnotte.

L'adhérent devra impérativement présenter sa carte de fidélité physique pour pouvoir ajouter ou déduire une somme de sa cagnotte de fidélité. À défaut de présentation à l'équipe en caisse, aucune somme ne pourra être ajoutée ou déduite de la cagnotte de l'adhérent.

*Poissonnerie Robert se réserve le droit de modifier ces modalités de calcul à tout moment, sans que l'Adhérent ne puisse s'y opposer. Les montants cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

4- Vol, perte, piratage ou suppression de la carte de fidélité « À la vie, à la mer »

L'adhérent est responsable de la gestion et de la sécurité de ses identifiants, y compris de leur protection contre tout accès non autorisé. La Poissonnerie Robert ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte de fidélité « À la vie à la mer » par l'adhérent.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de fidélité Robert, l'Adhérent devra contacter le Service Client via le formulaire de contact disponible sur le site internet www.poissonnerierobert.fr en mentionnant son numéro de carte de fidélité ainsi que son numéro de téléphone afin de demander le blocage de la carte de fidélité volée ou perdue. Une nouvelle carte lui sera remise et l'Adhérent pourra de ce fait conserver le même Compte Fidélité et conserver ses avantages.

Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée au service client, la Poissonnerie Robert est déchargée de toute responsabilité et le titulaire de la carte ne pourra pas demander le remboursement total ou partiel des avantages perdus.

Si un Adhérent ne souhaite plus faire partie du programme de fidélité Robert, l'Adhérent devra contacter le Service Client à communication@poissonnerierobert.fr en mentionnant son numéro de carte de fidélité et son numéro de téléphone afin que toutes les données le concernant soient supprimées de la base clients.

5- Modifications du Programme de Fidélité

Poissonnerie ROBERT se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer par courriel et/ou par affichage en poissonnerie les adhérents du programme de fidélité « À la vie, à la mer » (conditions d'adhésion, avantages, modalités d'utilisation de la carte de fidélité...).

6- Données personnelles

Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles, l'adhérent membre du programme de fidélité peut consulter la politique de protection des données personnelles détaillée sur le document intitulé « Politique d'utilisation des données » disponible sur notre site internet.